



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **PCR9**, Avenue de Valmont 9, 1010 Lausanne
2. Date du prononcé de dissolution: 20.09.2017
3. Suspension de faillite: 27.11.2017
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 22.01.2018
5. Avance de frais: CHF 4'500.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision de la Présidente du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne du 20 septembre 2017, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.
But: la société a pour but la réalisation de tous travaux dans le domaine de la construction, de l'entretien et de la rénovation de bâtiments.

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne
021.316.65.02
1014 Lausanne Adm cant

03977439

